

SAS Centrales Villageoises Soleil Sud Bourgogne

Comptes de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Rapport financier présenté à l'assemblée générale des sociétaires, tenue le 25 avril 2026.

Sur la base des comptes établis par le cabinet comptable ALGORA, nous résumons l'exercice 2025 :

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent au total à 26 851 €, constitués essentiellement de la vente d'électricité, en hausse de 15 k€ par rapport à 2024 (en hausse de 1 k€ hors quai de la gare).

Cette hausse s'explique par

- l'effet année pleine de la production de la centrale du Quai de la gare à Cluny mise en service en octobre 2024,
- un meilleur ensoleillement qu'en 2024, (+6 points, soit quasiment en ligne avec le prévisionnel)
- la répartition géographique de nos implantations sur le territoire, qui permet d'avoir un équilibre face aux aléas météorologiques (brouillards locaux, etc...)
- et ce malgré 2 événements rapidement maîtrisés :
 - l'arrêt technique de quelques jours de la centrale de Davayé : coupure de l'onduleur fin septembre, suite au changement de la carte de communication. Incident repéré très vite : délai d'approvisionnement puis d'intervention, 6 jours d'arrêt (~22 % de production par rapport au prévisionnel mensuel).
 - l'interruption de production à Tramayes du 6 au 9 octobre, à l'occasion du déplacement de l'onduleur (opération planifiée) : 4 jours de coupure (~20 % de production par rapport au prévisionnel mensuel).

Les charges d'exploitation s'élèvent à 26 447 €, en hausse de 11 k€ par rapport à 2024.

La hausse s'explique par l'effet année pleine des dotations aux amortissements relatives à la centrale du Quai de la gare (+6,2 k€ de dotations pour cette centrale vs 2024), par une dépense d'audit technique de cette même centrale (1,3 k€), par des charges de déplacement de l'onduleur de la centrale de Tramayes (travaux : 2,8 k€ / soit 1,8 k€ nets après compensation avec la remise des loyers dûs) et par les études préalables (2,6 k€) réalisées pour le projet abandonné par la suite d'une centrale PV à la Chapelle de Guinchay.

Revue du détail des charges :

- Entretien : 1,8 k€, liés au déplacement de l'onduleur de Tramayes
- Maintenance : 1,6 k€, globalement stable par rapport à 2024
- Loyers : 0,6 k€, stable par rapport à 2024
- Assurance : 1,6 k€, en hausse de 0,7 k€ en lien avec l'effet année pleine de la centrale du quai de la gare
- Frais d'expertise comptable : 1 k€, stable par rapport à 2024
- TURPE : 0,7 k€, hausse de 0,4 k€ en lien avec l'effet année pleine de la centrale du quai de la gare
- Etudes projets abandonnés : 2,6 k€

- Dotations aux amortissements : 14,6 k€, en hausse de 6,2 k€ en lien avec l'effet année pleine de la centrale du quai de la gare
- Quote-part de subvention virée au résultat : 0,5 k€. Il s'agit de la subvention de 10 k€ reçue de la CCC et étalée sur 20 ans.

La hausse des charges est très légèrement compensée par une baisse sur les postes formation, frais de dossier, frais de greffe, et frais bancaires.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire à hauteur de 404 € (déficiaire à hauteur de 2 457 € en 2024), en lien avec

- l'effet année pleine de l'exploitation de la centrale du Quai de la gare
- des dépenses d'exploitation non récurrentes (audit technique Cluny Quai de la Gare, déplacement onduleur Tramayes)
- un budget étude consacré à du développement du projet La Chapelle de Guinchay, abandonné

Le résultat financier est déficiaire à hauteur de 1 813€ (déficiaire à hauteur de de 2 557 € en 2024). Il est constitué de :

- 1,6 k€ de produits d'intérêts provenant essentiellement des placements de notre trésorerie sous forme de CAT (Comptes A Terme)
- 3,4 k€ de charges d'intérêts, relatifs à l'emprunt Nef pour 2,3 k€ et relatifs à la rémunération des ACCA (Apports en Compte Courant d'Associé) pour 1,1 k€.

Les conventions d'ACCA ont fait l'objet d'avenants à compter de juin 2025 dans le but de diminuer la rémunération des avances reçues. Le taux d'intérêt des ACCA est désormais fixé à 1%, ce qui permet à CVSSB de réduire ses charges financières tout en continuant à disposer de ressources pour se développer.

Le résultat exceptionnel est nul suite à une modification du plan comptable général qui supprime cette catégorisation.

Le résultat de l'exercice est une perte de 1 409 € (perte de 4.534 € pour l'exercice 2024)

Le **total bilan** s'établit à 350 500 € (359 005 € fin 2024)

Actif

Les immobilisations s'élèvent à fin 2025 à 220,6 k€, constituées de :

- 216 k € d'immobilisations corporelles relatives à nos 6 centrales en exploitation
- 3,9 k€ d'immobilisations en cours correspondant à la moitié des frais engagés pour le projet à l'étude de centrale PV au sol à Jalogny (l'autre moitié étant prise en charge par Enercoop)
- 0,7 k€ d'immobilisations financières

L'actif circulant est constitué de :

- 12,5 k€ de créances clients, principalement envers EDF OA (factures non échues et factures à établir)
- 2,4 k€ d'autres créances, dont 1,5 k€ de créances de TVA récupérable et 0,9k de remises de loyer à encaisser (déplacement onduleur à Tramayes)
- 113 k€ de trésorerie dont 75 k€ placés en CAT
- 1,8 k€ de charges constatées d'avance (loyers payés d'avance par CVSSB)

Le Passif est constitué de

- 176,1 k€ de capitaux propres
- 174,4 k€ d'actif circulant et dettes financières

Les principales variations sont liées :

- Au résultat négatif de l'exercice
- A une légère augmentation de notre capital social (+0,7 k€)
- A l'amortissement de l'emprunt Nef

Il est proposé aux actionnaires :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2025
- de donner quitus de la gestion financière aux membres du Conseil de gestion
- d'affecter l'intégralité du résultat déficitaire de l'exercice au compte de Report à Nouveau, portant celui-ci à -3 324 € (-1 915 € pour l'exercice précédent)

CVSSB souhaite attirer l'attention des actionnaires sur sa volonté de pouvoir consacrer en 2026 un budget à des études de faisabilité de projets (études et développement). Ces dépenses sont risquées dans la mesure où il n'y a aucune garantie que les projets concernés aboutissent.

En 2025, CVSSB a engagé 2,2 k€ de dépenses de développement, composée de :

- Projet de PV sol à Jalogny : une étude géotechnique du terrain et un gyrobroyage du terrain. Ces dépenses, ainsi que les dépenses déjà portées par CVSSB en 2024 pour ce projet, ont été refacturées en 2025 à 50% à Enercoop, dans le cadre de notre convention de co-développement. Elles figurent au bilan en immobilisations en cours. La refacturation ayant eu lieu intégralement en 2025, cela génère sur l'exercice une dépense négative (-0,4 k€).
- Projet de PV toiture à la Chapelle de Guinchay : 2,6 k€ de frais d'étude structure. Ce projet a été abandonné début 2026 et la dépense est passée en charge dans les comptes 2025.

Les dépenses de développement « à risque » en 2025 représentent 1,2% des fonds propres à l'ouverture de l'exercice.

Pour 2026, CVSSB souhaite poursuivre le développement du projet de PV sol Jalogny et poursuivre les études de faisabilité pour le projet de PV sol à Matour (Les Berlières). Au cours du T1 2026, CVSSB a engagé 1,5 k€ de dépenses « à risque » pour des études pour les Berlières, et 3 k€ pour des dépenses « à risque » pour le dépôt du permis de construire pour Jalogny et l'accompagnement du projet (étude de raccordement notamment).

CVSSB estime devoir consacrer en 2026 jusque 10% de ses capitaux propres (à l'ouverture de l'ex 2026), soit 17,6 k€, à des dépenses « à risque ».

Résumé financier / économique pour 2025 :

- Année pleine d'exploitation pour la centrale du Quai de la gare
- Meilleur productible en 2025 par rapport à l'exercice précédent (+ 6 points, soit quasiment en ligne avec le prévisionnel)
- Des dépenses ponctuelles d'exploitation (audit technique, déplacement onduleur) compensées par la marge générée par les centrales en exploitation.
- Un résultat d'exploitation grevé par des charges de développement d'un projet abandonné (Chapelle de Guinchay) mais qui est bénéficiaire
- Une stabilisation des charges financières grâce à baisse du taux de rémunération des ACCA qui compense l'effet année pleine des charges d'intérêts du crédit Nef
- Un capital social stable

Quelques événements sur le début de 2026

- Un début d'année positif sur l'exploitation avec un productible supérieur d'environ 13% au prévisionnel pour la période janvier-mars 2026
- Des projets en cours de développement (études de faisabilité pour les Berlières, attente de la réponse à notre demande de Permis de Construire pour Jalogny).
- Intégration de la centrale du Quai de la Gare dans une boucle d'ACC (dérogation au périmètre d'ACC obtenue fin 2025) au 1^{er} janvier 2026 avec comme unique client jusqu'au 31/12/2026 Massilly France.